



Les Jeunes Européens
France

Faisons aimer l'Europe aux jeunes !

*Résolution adoptée par le Conseil d'administration des Jeunes Européens-France
Bordeaux – 13 septembre 2009*

Les Jeunes Européens-France constatent le fort taux d'abstention qui a, de nouveau, marqué les élections européennes du 7 juin dernier. Les Jeunes Européens-France sont particulièrement préoccupés par le pourcentage de jeunes qui ne se sont pas rendus aux urnes (71 % d'abstention chez les 18-24 ans). Pourtant selon une récente enquête menée par la Fondation pour l'innovation politique, 65 % des 18-24 ans voient l'Union européenne comme une chance.

Les Jeunes Européens-France estiment donc que la faible participation aux élections européennes ne révèle pas un désintérêt pour les questions européennes. L'absence de débat réellement européen et les stratégies très nationales des partis politiques sont en grande partie responsables de ce fort taux d'abstention. Le rôle des médias dans la campagne a aussi été décevant.

Parce que l'abstention n'est pas une fatalité, les Jeunes Européens-France, déplorant que les partis politiques détournent le scrutin européen de son enjeu et ne s'appuient pas prioritairement sur des critères de compétence pour la constitution de leurs listes, appellent les gouvernements des Etats-membres, les députés européens et la Commission européenne à réformer le scrutin européen sans attendre 2014 en:

- Exigeant que les partis politiques européens désignent leur candidat à la présidence de la Commission européenne avant chaque élection du Parlement européen ;
- Prévoyant dans un premier temps l'élection d'au moins 20% des sièges dans le cadre d'une circonscription unique européenne avec des listes transnationales portées par les partis politiques européens ;
- Modifiant le rythme de travail du Parlement européen afin de donner aux eurodéputés le temps nécessaire pour rendre compte de leur mandat dans leur circonscription.

Parce qu'il ne suffit pas de parler d'Europe une fois tous les cinq ans, les Jeunes Européens-France souhaitent également que chaque acteur de la vie publique, à son niveau, prenne ses responsabilités et contribue à renforcer le sentiment de citoyenneté européenne, notamment chez les jeunes. C'est pourquoi ils demandent :

Aux élus locaux :

- De développer les lieux d'information européenne au niveau local et notamment d'encourager l'information européenne dans les maisons de quartiers, les centres de jeunes, les missions locales, les CIDJ (centres d'information et de documentation jeunesse) et CRIJ (centres régionaux d'information jeunesse) ;
- De faire vivre les jumelages afin de favoriser le dialogue interculturel, qui contribue à créer un espace public européen ;
- De pavoiser en permanence les édifices municipaux avec des drapeaux européens ;
- De reconnaître l'apport de l'Union européenne dans leur ville en informant clairement les citoyens sur les aides reçues au travers de financements européens pour la réalisation d'une action ou d'un ouvrage local.

Aux médias :

- D'aborder les questions d'actualité davantage sous le prisme européen ;
- De consacrer une part plus importante de l'information à l'actualité des autres Etats membres ;
- D'accorder un traitement spécifique et quotidien à l'information sur les politiques européennes, et ceci tout au long de l'année, et aux heures de grande écoute pour la télévision et la radio ;
- D'avoir des correspondants permanents auprès des institutions européennes.

Et plus directement :

- Au CSA de comptabiliser le temps consacré aux questions européennes ;
- A l'AFP d'introduire une catégorie sur l'Europe dans son fil d'actualité ;
- Aux écoles de journalisme de dispenser des modules sur l'Europe pour leurs étudiants.

Au gouvernement :

- D'inscrire le traitement des questions européennes parmi les obligations du service public audiovisuel et de soutenir la mise en place d'une émission hebdomadaire à vocation pédagogique sur l'Union européenne, son fonctionnement, ses politiques, ses Etats-membres notamment à destination des enfants ;
- De faire vivre les symboles européens en hissant, en permanence, le drapeau européen sur tous les frontons des bâtiments publics de l'Etat, des entreprises publiques, des établissements scolaires et universitaires; en jouant l'hymne européen lors de toutes les cérémonies ou réceptions nationales ; en faisant du 9 mai un jour férié propice à une véritable fête populaire pour célébrer la construction européenne ;
- D'insérer un module européen dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense ;
- D'intégrer véritablement les questions européennes dans les programmes et enseignements dispensés à l'école élémentaire au collège et au lycée, en Français comme en langue étrangère ;
- De mettre en place, dans tous les centres de documentation des collèges et lycées ainsi que dans tous les espaces orientations des universités, une très large documentation sur les questions européennes et plus particulièrement sur les programmes européens d'échanges et de mobilité.

Aux nouveaux députés européens :

- D'expliquer leur rôle et leur action et de présenter les résultats obtenus en réalisant un rapport d'activités annuel et un site Internet ainsi qu'en acceptant de débattre régulièrement avec les citoyens;
- De s'assurer qu'une information correcte parvienne rapidement aux citoyens en cas de polémique par la pédagogie, le contrôle de la véracité du propos et l'utilisation du droit de réponse par rapport aux informations diffusées par les médias.

Aux parlementaires nationaux :

- De présenter l'état du droit européen dans le domaine concerné dans chaque commission parlementaire et d'y inviter les députés européens ;
- De pavoiser de manière permanente l'Assemblée nationale et le Sénat avec le drapeau européen.

Aux citoyens :

- D'être acteur de leur citoyenneté européenne en allant voter aux élections européennes.